



## QU'EST-CE QUE C'EST ?

# LE CLASSEMENT DOUANIER

## À QUOI ÇA SERT ?

- Un code attribué à toute marchandise, issu des tarifs douaniers (divers intitulés : espèce tarifaire, code douanier, nomenclature douanière, *customs tariff*, *HS code*, *commodity code*...).
- Paramètre douanier indispensable aux opérations internationales, avec l'origine des produits et leur valeur en douane.

### Exemple : le classement douanier d'un tricycle

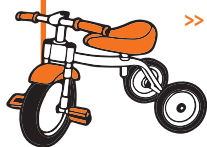
>> Section XX (sur 21 au total) : Marchandises et produits divers

>> Chapitre 95 (sur 99 au total) : Jouets, jeux, articles pour divertissements ou pour sports ; leurs parties et accessoires

>> 95 03 00 : Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires ; landaus et poussettes pour poupées ; poupées ; autres jouets ; modèles réduits et modèles similaires pour le divertissement ; ...

>> 95 03 00 10 00 : Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires ; ...

- 6 premiers chiffres = Système Harmonisé de l'OMD\* ou **HS Code** (version en cours : SH 2022).
- 8 premiers chiffres = Nomenclature Combinée de l'UE\* (**NC8**).
- 10 chiffres = Tarif Intégré Communautaire de l'UE\* (**TARIC**).



- Les codes douaniers servent à élaborer les statistiques du commerce international.
- La « position » à 4 chiffres sert à l'application des règles d'origine.
- Le *HS Code* à 6 chiffres sert de langage commun dans les échanges internationaux de biens.
- La NC8 est la base déclarative des DEB\*/Intrastat (intra-UE\*).
- Le TARIC, porté sur les déclarations douanières Import/Export, permet d'appliquer la réglementation douanière (en lien avec l'origine des marchandises) :
  - Produit libre, surveillé, prohibé ? Soumis à droits de douane et/ou droits anti-dumping/mesures de sauvegarde dans le pays import ? Préférences tarifaires grâce à un accord ? Quotas ? Normes applicables ? Certificats à présenter ? Etc.
- **Qui est responsable du classement ?** A l'export : celui qui est porté en case Exportateur de la déclaration douanière . A l'import : celui qui figure en case Importateur.
- Les erreurs sont sanctionnées par la Douane, notamment si elles permettent de s'affranchir indûment de droits, taxes ou autres mesures du commerce extérieur.

Les classements peuvent varier d'une douane à une autre car les règles de classement édictées par l'OMD\* sont interprétables...

Les 6 règles générales pour l'interprétation de la nomenclature douanière (résumées) :

**Règle 1 :** Commencer par lire les notes de sections et de chapitres, puis s'aider des désignations dans l'arbre de classement.

**Règle 2a :** Le code douanier couvre l'article complet, fini, mais aussi incomplet, non fini, non monté ou démonté, s'il présente les caractéristiques essentielles du produit complet.

**Règle 2b :** Si le code douanier fait référence à une matière, il couvre cette matière à l'état pur, mélangée ou associée à d'autres matières.

**Règles 3 :** Si plusieurs codes sont envisageables, appliquer dans l'ordre la sous-règle a, puis b, puis c.

- **Règle 3a :** Le code spécifique l'emporte sur le code général.
- **Règle 3b :** Classer selon la matière ou l'article qui confère le caractère essentiel.
- **Règle 3c :** Classer à la dernière position par ordre de numérotation, parmi celles présentes dans le mélange ou l'assortiment.

**Règle 4 :** Si les règles ci-dessus sont inefficaces, recourir à l'analogie.

**Règle 5 :** Les contenants présentés avec le produit suivent le classement du produit sauf si le contenant confère à l'ensemble son caractère essentiel ou s'il peut être réutilisé.

**Règle 6 :** Pour passer de 4 à 10 chiffres, suivre ces mêmes règles.

**Le Tarif Douanier Commun pour 2022 est publié (rectifié) au JOUE L 414 du 17.11.2021 (EUR-LEX).** Il reprend les NC8 de l'UE\*.

- Nouveau code = ★
- Code existant mais nouvelle désignation = ■

- Notes explicatives du Système Harmonisé (NESH) de l'OMD (payant).
- Notes explicatives de la nomenclature combinée (NENC) : JOUE C119 du 29.03.2019 et ses modifications (EUR-LEX).
- Classer les assortiments : JOUE C 105 du 11.4.2013 (EUR-LEX).
- Passer de 8 à 10 chiffres : la base RITA Encyclopédie 'Nomenclatures' sur [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr) ou bien TARIC Europa.
- En cas de difficulté (parties de machines, assortiments...), déposer un **RTC (renseignement tarifaire contraignant)** à la DGDDI\*. Gratuit. Engage les douanes de l'UE\* + l'entreprise. Valable 3 ans, tant que le produit ou la réglementation ne change pas. Références à porter sur la déclaration douanière en case 44.
- Déposer un RTC : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr) (téléprocédure SOPRANO).
- Accéder à la base de données des RTC : **EBTI**.
- De préférence, porter les codes douaniers sur toute la documentation commerciale : offre, commande, facture, lettre d'instructions au déclarant en douane...
- Suivre l'évolution du classement tarifaire sur RITA Encyclopédie 'Nomenclatures' >> Aides réglementaires et dans 'Actualités'.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

\* UE : Union Européenne | \* OMD : Organisation Mondiale des Douanes | \* DGDDI : Direction Générale des Douanes et Droits Indirects | \* DEB : Déclaration d'échanges de biens entre Etats membres de l'UE

## OÙ TROUVER L'INFO ?